



DOCUMENT UNIQUE

Faire d'une obligation réglementaire, un véritable levier de progrès pour l'entreprise



OBJECTIFS

- Faire d'une obligation réglementaire un véritable levier de progrès de l'entreprise.
- Appliquer une méthode d'évaluation des risques professionnels, et s'appuyer sur les éléments de la Fiche d'Entreprise.
- Élaborer un plan d'actions et contribuer à éviter les accidents de travail et maladies professionnelles.
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue des conditions de travail.



PROGRAMME

Vous accompagner dans la réalisation de votre Document Unique via une méthodologie accessible et adaptable à toute entreprise.

- Contexte réglementaire et notions de prévention.
- Préparation de la démarche (identifier les ressources humaines et matériels de l'établissement).
- Méthode d'identification, d'analyse et de hiérarchisation des risques.
- Élaboration d'un plan d'actions.

LES +

- Proposition d'outils concrets et entraînement à leur utilisation.
- Contenu tenant compte des dernières évolutions réglementaires.
- Retour d'expérience et animation basée sur les échanges.



PUBLIC

Employeurs de tous secteurs d'activité.

Personne chargée de la sécurité dans l'entreprise ou missionnée par l'employeur.



DURÉE

Session de 3 heures dans les locaux SIST Ouest Normandie.



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels.

Êtes-vous concerné ?

Avez-vous établi votre Document Unique ?

Rencontrez-vous des difficultés dans l'élaboration de votre Document Unique ?

Avez-vous recensé les risques présents dans votre entreprise ?



Dates et inscriptions sur notre site internet : www.santetravail-on.fr



En complément, ce thème est disponible en module de formation E-learning sur notre site internet www.santetravail-on.fr

Répond aux exigences réglementaires Décret n°2001-1016 du 05/11/2001.